



AVIS PUBLIC
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée;

QUE conformément à l'article 319 de la *Loi des cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Bonaventure a adopté, à sa réunion ordinaire du 3 avril 2023, la résolution 2023-04-111 ayant pour effet d'apporter la modification suivante au calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023; voir la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 être transférée de l'hôtel de ville à la salle D du centre Bonne Aventure en raison des travaux de rénovation en cours.

Donné à Bonaventure le 6 avril 2023.

Amélie Nadeau, directrice adjointe et greffière